

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32**

**Nombre de votants :

32**

**Date de convocation :
3 février 2016**

**Date d'affichage :
16 février 2016**

L'AN deux mille seize, le 9 février 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL (à partir de la question n° 5), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Laurent PAULET

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET jusqu'à la question n° 4

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160209-DELIB160221-DE
Date de télétransmission : 15/02/2016
Date de réception préfecture : 15/02/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2016**

QUESTION N° 21

OBJET : Politique sociale, familiale et solidaire Riomoise

RAPPORTEUR : Michèle GRENET

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 22 janvier 2016.

Afin de tenir compte des réalités actuelles des familles, l'ambition de la municipalité est de décliner une politique sociale, familiale et solidaire ajustée afin d'assurer un développement de la qualité de vie de tous les Riomois.

En entreprenant ce processus, les élus expriment ainsi leur volonté d'enraciner sur le territoire les réflexes de **penser** et **agir** social, familial et solidaire dans les actions quotidiennes, en **favorisant les plus démunis et les plus fragiles**.

La démarche s'appuie sur l'analyse des besoins sociaux réalisés en 2012, sur le territoire. Les actions se déclinent sous **cinq grands axes** :

- La famille
 - La jeunesse
 - Les personnes âgées
 - Les personnes en situation de handicap
 - L'exclusion
-
- **La famille.**

Longtemps, elle a semblé fondée sur un modèle unique : un père et une mère unis par les liens du mariage, avec un ou plusieurs enfants, vivant ensemble sous un même toit. Mais avec la multiplication des divorces, des familles monoparentales ou recomposées, l'apparition de l'homoparentalité, cette définition traditionnelle de la famille ne semble aujourd'hui plus aller de soi. Dans une société en pleine mutation jamais les liens qui unissent les parents à leurs enfants n'ont paru aussi délicats à appréhender.

Riom affiche **un des chiffres** les plus élevés dans le Puy de Dôme quant au nombre de **familles monoparentales**. (1475 sur 3752 allocataires sur les statistiques CAF de 2014 sont des familles monoparentales).

COMMUNE DE RIOM

La municipalité se donne comme priorité le soutien à la parentalité auprès des familles fragilisées en développant des actions visant à :

- favoriser l'accès au logement et aux droits
- mobiliser les compétences parentales en s'appuyant sur l'accompagnement des jeunes
- mettre en synergie les réponses existantes, et notamment avec les centres sociaux et la CAF

• La jeunesse.

C'est une étape déterminante du développement de l'être humain. Notre société permet à la majorité des jeunes de grandir dans un contexte favorable, de s'intégrer normalement et de trouver une réponse à leurs besoins. La municipalité met en place une politique jeunesse afin que les jeunes trouvent les ressources nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, leur culture et leur développement personnel.

L'action sociale est un des axes de la politique jeunesse et elle inscrit son intervention dans la complémentarité.

Une minorité de jeunes éprouve malheureusement une grande détresse. Les difficultés rencontrées sont parfois si grandes qu'elles nuisent au développement de ces jeunes et à leur capacité de prendre leur place dans la société. Souhaitant les encourager vers des initiatives solidaires, l'action sociale a mis en place une bourse à projet afin de les accompagner dans cette voie.

De plus, parmi les sujets à résoudre, il est à noter que les relations parents/enfants complexes, les difficultés d'adaptation liées aux ruptures familiales peuvent engendrer des comportements violents et agressifs, de la toxicomanie, et autres addictions, ou encore des échecs ou décrochage scolaire. La municipalité souhaite développer des réponses quant à la prévention de ces difficultés en lien avec l'éducation nationale : parcours de prévention, mesures de responsabilisation.

• Les personnes âgées.

Elles sont confrontées à des problématiques sociales majeures telles que le logement, les soins, la dépendance et l'isolement. Pour ces personnes, le sentiment de solitude ne correspond pas toujours à l'absence de proches. L'isolement est plutôt lié à un sentiment d'incompréhension et de manque d'écoute à leur égard. Sans négliger une veille active sur les autres points, en collaboration avec Riom Communauté et les compétences que l'EPCI développe comme l'habitat, les élus choisissent de mener une opération de lutte contre l'isolement : Le réseau "Solid'R Senior".

Pour cela, des visites à domicile ont été déjà mises en place avec l'association « les petits frères des pauvres » et également des lycéens.

COMMUNE DE RIOM

Les travailleurs sociaux organisent différentes activités visant à rompre ce sentiment pouvant être repéré à l'issue d'une veille à laquelle sont associés les citoyens riomois, les commerçants et les services concernés.

Une première démarche réalisée lors de la semaine bleue 2015 a permis de repérer le besoin de réponses aux aidants familiaux. Cette piste de réflexion est un des axes de travail qu'il conviendra de développer.

- **Les personnes en situation de handicap.**

Outre les préjugés, les personnes en situation de handicap sont confrontées à des problèmes de soins, d'accompagnement, d'éducation, de formation et d'accessibilité. La commune veut **continuer à améliorer l'accessibilité** de son espace public et rendre aux personnes en situation de handicap la vie à Riom plus agréable. Ainsi l'accueil du CCAS a été modifié dans son ensemble et il est accessible à tous, **des kits à destination de personnes en situation de handicap visuel sont distribués gratuitement**. La mobilisation continue et les élus restent à l'écoute des personnes en situation de handicap.

- **L'exclusion sociale.**

L'exclusion sociale est la marginalisation, la mise à l'écart d'une personne ou d'un groupe en raison d'un trop grand éloignement avec le mode de vie dominant dans la société. Ce processus peut être volontaire ou subi.

De nos jours, cela inclut une frange de personnes âgées, de personnes sans domicile fixe ou d'autres minorités. Elle traduit une incapacité à donner un sens au quotidien, mais également à créer des conditions favorables de liaison entre la société et les Hommes.

La municipalité consciente de cette situation porte une attention particulière sur certains critères liés à cette fragilité. En partenariat avec les organismes, en lien avec les familles, les associations caritatives, les élus souhaitent mettre en place une **épicerie solidaire**. L'offre alimentaire n'est que le prétexte d'une action solidaire plus vaste.

Les épiceries sont des lieux d'accueil dynamiques, d'échanges, d'écoute, pouvant permettre aux personnes de retrouver l'estime d'elles-mêmes et l'envie d'intégrer une vie sociale mais aussi de prendre conscience de leurs valeurs et de leurs compétences.

Afin d'améliorer l'accès aux droits de ces personnes, différents outils ont été mis en place tant pour le logement (sous location et logement temporaire) que concernant la dématérialisation des démarches administratives (mise à disposition d'un espace informatique ouvert à tous).

• Conclusion

La politique de l'Action sociale est marquée par :

- La mise en place d'une seule action par item à la fois :
 - L'engagement d'une seconde uniquement après avoir l'assurance que la première soit en bonne voie
- Le courage de promouvoir des solutions nouvelles en lien avec l'intercommunalité :
 - étude sur le logement des jeunes
 - étude sur le logement alternatif des personnes âgées
 - relogement des gens du voyage du terrain communal de Planchepaleuil
 - lutte contre l'insalubrité
- Des moyens confirmés et rationalisés
- La promotion de la coordination et de la transversalité en s'appuyant notamment sur les nouveaux outils de communication (annuaire à destination des usagers, observatoire).

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'orientation de la politique sociale proposée

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 février 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL